

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 24 JANVIER 2022

*L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 17 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

*Etaient présents : M. OZENNE Benoit – Mme BIEGANSKI Virginie – M. LOISEAU Dominique - Mme COURQUIN Christine – M. BRAILLY Guy – Mme HANOT Laëtitia – M. RICHARD Frédéric – M. DUBUC Julien – M. MASSON Cyril.*

*Absents excusés : Mme DOUAY Sophie – M. SEVELIN Emilien – Mme MAISON Aurore - Mme MAISON Emelyne qui donne procuration de vote à M. DUBUC Julien – M. LEPAGE Philippe qui donne procuration de vote à Mme BIEGANSKI Virginie.*

*Absente : Mme GIFFARD Pascaline*

*Madame MAISON Aurore rejoint la séance à 19 H 10 et participe au vote du dernier point mis à l'ordre du jour (la vente d'immeubles communaux).*

### SECRETAIRE DE SEANCE

*Madame HANOT Laëtitia est désignée secrétaire de séance.*

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

*Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.*

### SUBVENTION COMMUNALE

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2022, une subvention d'un montant de 50 euros à l'Association Prévention Routière – Comité Départemental de la Somme.*

### CADEAU DE NAISSANCE

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une Agent Communale a donné naissance à une petite fille au mois de décembre dernier.*

*Il invite les membres du Conseil à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de naissance.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- Décide d'offrir un cadeau de naissance dans la limite de 100 euros maximum
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

## PLUI : Débat PADD

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

**Vu** la délibération du 22/06/2017 prescrivant l'élaboration du PLUi sur le territoire de la communauté de communes des Villes Soeurs,

**Vu** le projet d'aménagement et de développement durables, tel qu'il est annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite dans la note de synthèse jointe,

**Considérant** que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

**Considérant** qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes concernées, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme,

**Considérant** que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipement et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement, et, qu'il s'appuie sur les trois grands axes suivantes, déclinés en orientations et objectifs :

### **1. Réinvestir et réactiver les fondamentaux du territoire pour reconquérir une attractivité économique et résidentielle :**

#### **1.1. *Consolider l'armature urbaine et industrielle de l'intercommunalité***

1.1.1. S'appuyer sur la vivacité des pôles moteurs historiques comme leviers aux dynamiques de développement

1.1.2. Conforter l'armature économique du territoire, inscrit dans la Glass Vallée

1.1.3. Renouveler les outils du développement numérique

#### **1.2. *Valoriser le patrimoine urbain et touristique***

1.2.1. Reconquérir le bâti délaissé

1.2.2. Affirmer le pôle gare comme porte d'entrée du territoire

1.2.3. Accroître et diversifier l'offre touristique depuis le littoral

1.3. *Retrouver le chemin de la croissance démographique*

1.3.1. Agir sur le parc résidentiel pour accueillir une nouvelle population

1.3.2. Porter une stratégie démographique ambitieuse

1.3.3. Assurer une offre en équipements publics adaptée aux usages et efficace

## **2. Restituer les liens Terre-Mer pour l'agrégation du territoire :**

2.1. *Faire de la Bresle un axe d'organisation et de cohésion*

2.1.1. Organiser les mobilités depuis et vers le pôle central

2.1.2. Articuler l'offre résidentielle avec l'offre de services et d'équipements

2.2. *Révéler les identités et spécificités des paysages entre terre et mer*

2.2.1. Renforcer la vitalité de l'espace agricole et de l'espace maritime

2.2.2. Accroître le rôle de la forêt dans un triptyque forêt-terre-mer

2.2.3. Accompagner le développement des filières énergétiques respectueuses du territoire

## **3. S'affirmer comme territoire de bien-être et du bien vivre en lien avec l'identité patrimoniale et touristique**

3.1. *Accroître le rapport avec la nature et le territoire*

3.1.1. Assurer un développement résilient face aux aléas

3.1.1. Accompagner le renforcement des circuits courts et la valorisation du terroir

3.1.2. Garantir la préservation de la ressource en eau

3.1.3. Préserver voire restaurer les espaces supports de la richesse et de la fonctionnalité environnementale

3.2. *Mettre en œuvre un urbanisme paysager*

3.2.1. Concevoir des aménagements respectueux du paysage naturel et bâti

3.2.2. Mettre en scène les éléments d'architecture locale

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur le projet d'aménagement de développement durables

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Article 1** – Considère que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD) du PLUI.

**Article 2** – Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUI.

**Article 3** – Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

## VENTE D'IMMEUBLES COMMUNAUX

*Suite aux mandats de vente confiés à l'Agence Immobilière AMARYM de Ault pour La vente du garage (ancienne caserne des S/Pompiers) rue Jules Ferry, ainsi que de l'immeuble sis au 31, Place Jean Moulin, Monsieur le Maire communique à l'Assemblée les différentes propositions reçues :*

- *Pour le garage uniquement :*
  - *2 Offres au prix net vendeur de 20.000 euros*
- *Pour l'ensemble des deux biens mis en vente (garage rue Ferry + immeuble 31, Place Jean Moulin) :*
  - *1 offre au prix net vendeur de 100.000 euros : 20.000 euros pour le garage rue Ferry et 80.000 euros pour l'immeuble 31, Place Jean Moulin.*

*Monsieur le Maire soumet ces propositions au vote du Conseil municipal.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,*

- *DECIDE de retenir l'offre de Mme VAN LEEUVEN pour l'achat des deux biens communaux au prix global de 100.000 euros net vendeur, soit 20.000 euros pour l'immeuble rue Jules Ferry et 80.000 euros pour l'immeuble 31, Place Jean moulin*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette vente.*

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire communique à l'Assemblée les informations suivantes :*

- *La programmation, courant février, d'une réunion avec le Cabinet V3D pour avancer sur le projet RD2.*
- *Les prochains travaux sur le réseau d'adduction d'eau rue Voltaire prévus en février.*
- *Le signalement de fissures sur le « Bâtiment Sirène » qui nécessiteront des travaux d'urgence*
- *Le projet du SIEP pour la démolition de l'ancien réservoir rue Jean Rostand,*
- *La venue d'un Food Truck sur la place de la Commune,*
- *La motion du Conseil municipal de Woignarue sur le projet d'aire de grand passage des gens du voyage.*

*La séance est levée à 19 H 40*